La demande d'aide spécialisée des PE auprès des RASED

S. FEUILLADIEU

De multiples dispositifs organisent l'aide aux élèves en difficulté.

Suchaut, 2009 : 2 logiques sous-tendent les différentes formes d'aides :

-une logique basée sur les moyens supplémentaires alloués à une population particulière (éducation prioritaire) ;

-une logique visant les pratiques et les relations pédagogiques (APC).

Les RASED rassemblent ces 2 logiques, en mobilisant à la fois des moyens et des pratiques spécifiques.

Demandes d'aides spécialisées que les PE adressent aux RASED concernant leurs élèves en difficulté = **travail conjoint mené à cette occasion, travail invisible mais néanmoins essentiel de régulation des demandes d'interventions spécifiques et du regard que peut porter un enseignant sur les difficultés d'apprentissage de ses élèves.**

Le travail conjoint que le RASED engendre dans les écoles ouvre un espace possible d'émancipation et de réduction des inégalités scolaires.

Les RASED ont été créés en 1990 afin de proposer une aide spécialisée aux élèves en difficulté, lorsque la réponse du maitre de la classe dans le cadre d'une pédagogie différenciée n'a pas été efficiente. La circulaire précise que **l'existence des aides spécialisées ne doit pas provoquer une multiplication excessive de demandes. L'intervention du RASED** s'effectue après une mise en commun des résultats des différentes approches effectuées et **implique une collaboration étroite ainsi qu'une information réciproque** entre les enseignants, les intervenants spécialisés et les autres professionnels. Afin de réguler les demandes d'aides, les membres des RASED ont développé sur les terrains des documents écrits, proposant aux PE de préciser les difficultés de l'élève et ce qui a été déjà mis en place pour lui.

En 2002 une nouvelle circulaire évoque les procédures formelles de demande d'aide. : l'efficacité de la mobilisation des ressources spécifiques dans l'école repose sur la **collaboration** des différents partenaires et la **cohérence** de leurs interventions.

La circulaire de 2009 confirme les compétences spécifiques des personnels spécialisés des RASED au sein des équipes pédagogiques, lorsque l'aide personnalisée ou les stages RAN se révèlent insuffisants ou inadaptés.

Enfin, la circulaire de 2014 réaffirme la place et le rôle spécifiques des RASED dans l'aide aux élèves et dans l'appui et l'accompagnement des équipes.

De leur place périphérique les RASED jouent donc, paradoxalement, un rôle central : permettre au système de fonctionner et d'assurer sa mission démocratique d'enseigner à tous les élèves.

Quelle est l'organisation concrète des conditions de travail permettant la régulation et l'efficience des interventions spécifiques ?

Les interventions du RASED sont externes à la classe. La remédiation des obstacles rencontrés dans le dispositif central d'apprentissage (la classe) est externalisée et confiée à un dispositif auxiliaire (le RASED). Elle ne peut donc être pensée indépendamment de la classe, au risque d'inefficacité et d'inefficience. **Pour être efficace (résultats obtenus conformes aux objectifs attendus), un dispositif doit être efficient (utilisation pertinente des ressources en vue des objectifs attendus).** Le RASED constitue le cadre des actions réitérables de remédiation, et la demande d'aide l'acte déclencheur de définition et d'organisation des moyens pouvant répondre à ce problème.

Le **travail conjoint** qui s'instaure ainsi autour de cette demande entre les PE et les membres des RASED constitue une **dynamique collective**. « Il s'agit d'une **action partagée qui solidarise les acteurs** dans leurs gestes professionnels » (Mérini, 2009). Loin d'être une simple sollicitation-réponse, la demande d'aide relève de, et impacte, différentes dimensions du métier et différents temps scolaires, les

échanges collaboratifs, la construction de l'identité professionnelle (définition et répartition des rôles entre adultes et vis-à-vis des élèves). Or, les prescriptions n'établissent pas de manière précise l'organisation concrète du travail collectif. Ainsi, une part des pratiques repose sur l'inventivité des professionnels. La production et la mobilisation de règles effectives de travail permettent l'échange social et l'action collective au sein de l'institution ; ces règles effectives de travail sont un compromis entre les règles imposées par les autorités (textes officiels du MEN) et celles qu'admettent les usagers (routines négociées entre les acteurs concernés). **L'aide aux élèves en difficulté exige donc un véritable projet collectif, sa délégation aux seuls membres des RASED n'étant pas opérante. L'élaboration du travail conjoint nécessite la traduction réciproque entre PE et membres des RASED des difficultés rencontrées et la négociation des modalités de collaboration.**

Concernant les modalités concrètes de signalement, c'est une pratique formelle, notamment à travers l'importance de sa dimension écrite. La formalisation de cette pratique passe par le remplissage d'une fiche dédiée comportant diverses rubriques regroupant des informations sur l'élève signalé (âge, parcours scolaire …), le type et le niveau des difficultés (maths, français, compréhension, comportement …), les causes probables et/ou supposées des difficultés, les aides mises en place par l'enseignant (soutien, étayages et outils proposés en classe…), les rencontres avec les parents... Cette fiche est à l'initiative des membres du RASED qui souhaitent recueillir les informations nécessaires à l'analyse des difficultés des élèves signalés et à l'élaboration du projet d'aide. **Ils incitent ainsi les PE à prendre du recul, à travers le passage à l'écrit**, vis-à-vis des premières impressions formulées à la rentrée. Les membres des RASED font de cette fiche un outil de régulation des premières demandes d'aide.

Importance des modalités concrètes du signalement dans les écoles dans le réajustement des difficultés signalées et de la **définition du travail de chacun** ET intérêt de telles explicitations entre les différents professionnels. L'organisation des

ces modalités incombe aux membres du RASED et entraine pour eux la nécessité de créer les conditions de leur intervention.

Le réajustement des signalements, à travers les modalités formelles et différées mises en place par les RASED, engendre des échanges de points de vue entre les professionnels, permettant de **passer d'un regard singulier à un regard pluriel sur les élèves en difficulté.** Les points de vue échangés évoluent vers une analyse plus complète et une compréhension plus fine des problèmes rencontrés.
« Changer le regard de l'enfant, sur l'enfant en difficulté » ; ce changement de regard agit à 2 niveaux :
-au niveau de l'élève il permet d'intégrer la dimension personnelle à la dimension scolaire, en resituant le fait que l'élève est un enfant qui va à l'école. (ce déplacement du regard du maitre en l'invitant à prendre en compte l'histoire d'un élève est un geste professionnel du maitre E).
-au niveau de l'enseignant, il permet une nouvelle mise en perspective des obstacles rencontrés en classe, en élargissant les capacités d'expertise et les possibilités pratiques. L'enseignant peut même prendre conscience que certains de ces obstacles s'enracinent dans les situations pédagogiques proposées. L'activité du RASED aide à apprendre, à comprendre, à enseigner, à rompre l'isolement des enseignants. **Le RASED dynamise le travail collectif de l'équipe de l'école au service de tous.**
L'action des RASED sur la difficulté s'opère au cœur du travail conjoint, et pas seulement lors des séances de remédiation. En ce cas, la demande d'aide fait l'objet d'un travail partagé.

L'activité du RASED exerce une **double fonction d'aide, auprès des élèves et des enseignants (en tant que collègues-ressource). D'où l'importance d'un tel réseau de relations dans les écoles ; l**e travail conjoint entre PE et membres des RASED ouvre au sein de l'espace scolaire un lieu possible d'efficience pédagogique et de reconstruction des identités abîmées (Payet, 1994).